

Nantes, le 19 novembre 2020

Commission permanente du vendredi 13 novembre

Etudiants infirmiers et aides-soignants pourront cumuler indemnités de stage et CDD

Depuis des mois, les élèves aides-soignants et les étudiants en soins infirmiers sont engagés en 1^{ère} ligne face à la crise sanitaire. La Région a décidé de leur permettre de cumuler la rémunération qu'elle leur verse au titre de leur stage ou de leur bourse d'études avec un contrat à durée déterminé dans un service de soins ou un EPHAD, par exemple. Ce cumul était jusqu'alors impossible.

Cette mesure vise à soutenir l'engagement des étudiants déjà mobilisés et à créer une incitation pour répondre au besoin de personnels de santé qui s'exprime dans les territoires.

Seule condition au cumul : que le CDD s'inscrive dans le cursus de formation et puisse être considéré comme un stage permettant l'obtention du diplôme.

CONTACTS PRESSE

Gwenola Cariou Huet : gwenola.cariou-huet@paysdelaloire.fr – 06 82 80 18 92

Louise Guégan : louise.quegan@paysdelaloire.fr – 02 28 20 51 45